

ACTION URGENTE

MYANMAR. DES MILITANTS RISQUENT LA PRISON POUR AVOIR MANIFESTÉ PACIFIQUEMENT

Huit défenseurs des droits humains chins risquent la prison au Myanmar pour avoir manifesté pacifiquement contre l'impunité pour les violences sexuelles dans l'État chin. Si ces personnes sont déclarées coupables et condamnées, Amnesty International les considèrera comme des prisonniers d'opinion.

Les huit militants – six femmes, **Ngun Chin Par, Sui Sui Kyi, Kaw Htwe, Khin Khin Zi, Thang Zing** et **Khin Thluai Par**, et deux hommes, **Maung Han** et **Tei Mang** – ont été inculpés de participation à une manifestation non autorisée après avoir pris part à des manifestations pacifiques dans le sous-district de Rezua et dans la ville de Matupi (district de Matupi), dans l'État chin, les 23 et 24 juin 2014. Ces manifestations avaient été organisées à la suite de l'agression et de la tentative de viol commises le 10 juin sur une femme de 55 ans du sous-district de Rezua par un homme soupçonné d'être un soldat de l'armée du Myanmar. Ce soldat aurait été arrêté et remis à l'armée par la police.

Des militantes de l'Organisation des femmes zotung (ZWO) et de l'Organisation des femmes de Matupi (MWO) ont alors demandé à leurs postes de police locaux l'autorisation officielle de manifester pacifiquement dans le sous-district de Rezua et dans la ville de Matupi. Les deux demandes ont été rejetées. Les militantes ont décidé de manifester quand même, et des centaines de manifestants pacifiques se sont rassemblés dans le sous-district de Rezua le 23 juin, et à Matupi le lendemain.

Quatre militantes de l'Organisation des femmes zotung, deux militantes de l'Organisation des femmes de Matupi et deux militants de l'Organisation des jeunes de Matupi (MYA) ont été convoqués à leurs postes de police locaux le 25 juin et inculpés de participation à une manifestation non autorisée en vertu de l'article 18 de la Loi relative aux rassemblements et aux défilés pacifiques. Ils encourent jusqu'à un an d'emprisonnement. Les huit militants ont été libérés sous caution et sont jugés par le tribunal de district de Matupi dans deux affaires séparées. Les prochaines audiences sont prévues le 22 juillet.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités du Myanmar à abandonner immédiatement les poursuites contre Ngun Chin Par, Sui Sui Kyi, Kaw Htwe, Khin Khin Zi, Thang Zing, Khin Thluai Par, Maung Han et Tei Mang ;
- appelez-les à abolir ou à modifier toutes les lois qui restreignent l'exercice des droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique, conformément au droit international relatif aux droits humains et aux normes en la matière ;
- demandez-leur de diligenter sans attendre une enquête sérieuse et indépendante sur les accusations de tentative de viol le 10 juin et de traduire en justice les responsables présumés de cette agression devant un tribunal civil, suivant une procédure conforme aux normes internationales relatives à l'équité des procès.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 29 AOÛT 2014 À :

Président du Myanmar

Thein Sein

President's Office

Nay Pyi Taw

République de l'Union du Myanmar

Formule d'appel : Your Excellency, /

Monsieur le Président,

Ministre de l'Intérieur

Lt Gen. Ko Ko

Ministry of Home Affairs

Office No. 10

Nay Pyi Taw

République de l'Union du Myanmar

Formule d'appel : Dear Minister, /

Monsieur le Ministre,

Copies à :

Président de la Commission nationale
des droits humains

U Win Mra

27 Pyay Road, Hline Township

Yangon

République de l'Union du Myanmar

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Myanmar dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, courriel, formule d'appel

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

MYANMAR. DES MILITANTS RISQUENT LA PRISON POUR AVOIR MANIFESTÉ PACIFIQUEMENT

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Ngun Chin Par, Sui Sui Kyi, Kaw Htwe et Khin Khin Zi sont des militantes de l'Organisation des femmes zotung (ZWO). Thang Zing et Khin Thluai Par sont des militantes de l'Organisation des femmes de Matupi (MWO), et Maung Han et Tei Mang des militants de l'Association des jeunes de Matupi (MYA).

Au Myanmar, des défenseurs des droits humains et des militants sont arrêtés et incarcérés pour le seul exercice pacifique de leurs droits à la liberté d'expression et de réunion – deux droits garantis par les article 19 et 20 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). Amnesty International est particulièrement préoccupée par la Loi relative aux rassemblements et aux défilés pacifiques, qui a été utilisée pour arrêter des dizaines de militants depuis son entrée en vigueur en 2012. Le précédent rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, Tomás Ojea Quintana, a constaté que cette loi faisait partie des dispositions législatives utilisées par le Myanmar pour incarcérer des prisonniers d'opinion et a demandé à plusieurs reprises aux autorités de ce pays de la mettre en conformité avec les normes et le droit internationaux relatifs aux droits humains.

Amnesty International continue de recevoir des informations faisant état de viols et d'autres violences sexuelles commis par des membres des forces de sécurité au Myanmar, en particulier par des responsables de l'armée contre des femmes issues de minorités ethniques. Les auteurs de ces actes sont rarement traduits en justice et les victimes ne peuvent généralement pas bénéficier des soins ou des services nécessaires dans les domaines médical, psychologique, de santé sexuelle et reproductive et de santé mentale.

Le 5 juin 2014, le Myanmar a été le 150^e État à signer la Déclaration d'engagement à mettre un terme aux violences sexuelles pendant les conflits. Cette déclaration prévoit un éventail de mesures que les États doivent prendre pour « sensibiliser à [la violence sexuelle], combattre l'impunité et demander des comptes aux auteurs de tels actes, améliorer le soutien aux victimes et soutenir les efforts nationaux et internationaux de renforcement des capacités de prévention des violences sexuelles dans les conflits armés et de réaction à ces violences ». À la connaissance d'Amnesty International, les autorités du Myanmar n'ont pris aucune mesure concrète pour mettre en œuvre les engagements contenus dans cette déclaration.

Noms : Ngun Chin Par, Sui Sui Kyi, Kaw Htwe, Khin Khin Zi, Thang Zing, Khin Thluai Par, Maung Han et Tei Mang.
Hommes et femmes